

DELIBERATION CA117-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 04 décembre 2017.

Objet de la délibération Demande de financement FEDER : projet Connect Talent PREMMI

Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La demande de financement FEDER projet Connect Talent-PREMMI (acquisition d'un équipement scientifique) est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Fait à Angers, le 15 décembre 2017

Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier HUISMAN



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **22 décembre 2017** / mise en ligne le : **22 décembre 2017**

NOTE DE PRESENTATION DU PROJET «PREMMI» DEMANDE DE SUBVENTION FEDER

Auteurs : Abdel Mouraimi ; Alexa Rouez
Date : 20 novembre 2017
A destination : Conseil d'Administration du 14 décembre 2017

Description de l'opération

Le Pôle de Recherche en Enseignement et Médecine Mitochondriale (PREMMi), créé en 2014, est intégré à l'UMR CNRS INSERM Mitovasc. Il a permis de développer une synergie entre les unités de recherche (santé et végétal) de la Région Pays de la Loire travaillant sur le thème de la « Mitochondrie », et de créer une dynamique scientifique et clinique affirmée, pour faire émerger le premier consortium de Médecine Mitochondriale français, avec une ambition de reconnaissance internationale.

L'axe majeur de PREMMi est de transposer le savoir-faire acquis depuis 20 ans sur les maladies rares héréditaires mitochondriales, aux maladies communes impliquant un dysfonctionnement de la mitochondrie.

Ce pôle est aujourd'hui rattaché à l'équipe de recherche Mitolab – au sein de l'UMR et de l'institut Mitovasc. Il a permis de produire des résultats en termes de valorisation académique, économique (dépôt de brevet en cours) et d'ouverture au grand public (projet BasVision en partenariat avec Terre des sciences). Enfin, il s'inscrit parfaitement dans le partenariat hospitalo-universitaire en termes de recherches pré-clinique et translationnelle.

Dans ce cadre, PREMMi valorise son expertise technologique et ses compétences sur l'évaluation de paramètres mitochondriaux sur des échantillons provenant de patients atteints de maladies communes impliquant la mitochondrie. De cette démarche, de nombreux projets ont été initiés ou sont en maturation, croisant l'étude de la physiologie mitochondriale avec des problèmes d'infertilité et de vieillissement ovarien (service de Biologie de la Reproduction, Dr. P. May-Panloup), de retard de croissance intra-utérine (service d'obstétrique, Dr. G. Gascoin), de cancer du rein (service de néphrologie, Dr P. Bigot), de protection de l'ischémie cardiaque (service de Cardiologie, Dr. F. Prunier), d'épilepsie/encéphalopathie (service de Neurologie, Dr D. Bonneau), de prédisposition au Glaucome (service d'Ophtalmologie, Pr. D. Milea et Dr S. Leruez)...

Le pôle a pour ambition de contribuer au renforcement de la valence recherche (arrivée d'un nouveau CR CNRS – programmes de maturation, ..), de développer une offre de services alliant technologies et savoir-faire, de poursuivre les actions de communication grand public,...

Le plan de financement initial du projet (2014-2018) prévoit, 7 années de post-doctorant, 4 années d'ingénieur et la prise en charge des coûts d'environnement. Le budget total pour ce projet s'élève à 1 354 k€, financé par l'UA (21%), le CHU (20,5%), ALM (27%) et la région (31,7).

A. Objet de la présente Demande

Les conditions de mise en œuvre de la programmation FEDER ont été assouplies avec les mesures de simplification adoptées en Comité régional d'animation le 17 novembre 2016. La réécriture du Document de Mise en Œuvre (DOMO) en mars 2017 a permis aux projets « Connect Talent » de répondre aux objectifs spécifiques de sélection et de financement du Feder.

La présente demande de financement Feder a pour objectif de financer ces besoins de financement (équipements et humains). Les nouvelles dépenses identifiées sont présentées dans les tableaux suivants :

B. Plan de financement à présenter pour la demande Feder

DEPENSES HT en €		RECETTES en €		Taux
5 années de Post-doc	244 000	Région	429 066	61,73%
3 Années Ingénieur-(en CDD)	101 601			
8 mois d'ing recherche (UA)	32 737	Feder	221 279	31,83%
Sous-total salaires chargés	378 338 €			
Environnement thèses, post-doc et achat équipement scientifique	260 000	Autofinancement*	44 744	6,44%
Frais généraux (Forfait 15% Feder)	56 751			
Sous-total fonctionnement	316 751 €			
TOTAL	695 089 €	TOTAL	695 089 €	100,00%

* Quote-part du salaire IR recruté par l'UA dans le cadre du projet et des frais généraux soit 50% de (56 751+32737)

C. Tableau de synthèse des dépenses à financer par la subvention Feder _221 K€

Postes de dépenses	Montant en €
Une année Post-doct	48 800
2 années et 8 mois Ingénieur	84 103
Equipements scientifiques	60 000
Remboursement Frais Généraux	28 375
Total	221 278